

CONDITIONS GÉNÉRALES D'IZOLA BANK POUR ENTREPRISES

1. Introduction

Les présentes conditions générales, susceptibles d'être modifiées conformément à l'article 20, régissent la relation entre Izola Bank p.l.c., dont le siège social est situé au 4, Castille Place, Valletta VLT1062, Malte, immatriculée sous le numéro C16343 (ci-après dénommée la « Banque »), et ses clients d'entreprise Izola (ci-après dénommés les « Clients »), sous réserve de dispositions contraires résultant d'accords ou de conditions particulières qui prévalent sur celles du présent texte.

En sollicitant et en utilisant les produits et services de la Banque, le Client accepte les dispositions des Conditions Générales Izola pour entreprises ainsi que les Conditions d'Utilisation des Services Bancaires Numériques, telles que modifiées de temps à autre.

2. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales Izola pour entreprises, sauf indication contraire du contexte, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

Adresse : désigne l'adresse du Client, à savoir : (a) le domicile ou siège social du Client indiqué dans le Formulaire d'Ouverture de Compte, (b) toute autre adresse indiquée par le Client dans ledit formulaire comme adresse de correspondance, ou (c) en cas de changement d'adresse, toute adresse notifiée par le Client à la Banque.

Application Izola Bank ou App : désigne les fonctionnalités des Services accessibles et opérationnelles via l'application bancaire d'Izola (mise à jour régulièrement).

Banque, nous ou notre : désigne Izola Bank p.l.c., société à responsabilité limitée publique immatriculée sous le numéro C16343 et dont le siège social est sis au 4, Castille Place, Valletta VLT1062, Malte.

Client : désigne la personne, physique ou morale, ayant soumis un Formulaire d'Ouverture de Compte à la Banque, lequel a été accepté par la Banque et pour laquelle un Compte a été ouvert.

Code d'Identification Personnel (PIN) : désigne le code personnel à six (6) chiffres utilisé pour vérifier votre identité afin d'accéder à Izola Bank Online et à l'App Izola Bank, ainsi que pour valider les transactions financières électroniques.

Compte : désigne tout compte d'épargne ou compte courant ouvert au nom du Client auprès de la Banque.

Compte à Terme : désigne un compte de dépôt à terme à accès exclusivement en ligne détenu au nom du Client auprès de la Banque, conformément aux présentes Conditions Générales.

Comptes Autorisés : désigne les comptes préalablement approuvés et enregistrés par la Banque pour effectuer ou recevoir des paiements. Seuls ces comptes sont autorisés à effectuer des transactions de paiement.

Date d'Échéance : désigne la date à laquelle le solde d'un Compte à Terme devient exigible et doit être remboursé au Client, avec les intérêts courus.

Formulaire d'ouverture de compte : désigne le formulaire de demande que le Client doit remplir en vue de l'ouverture d'un ou plusieurs Compte(s) auprès de la Banque, accessible au Client via le Site.

Identifiant Utilisateur : désigne le numéro à huit chiffres attribué de manière unique au Client pour se connecter à Izola Bank Online et à l'App Izola Bank.

Instructions : désigne tous les paiements, instructions, ordres, demandes, déclarations d'intérêt et messages soumis par le Client à la Banque via Izola Bank Online ou l'App Izola Bank.

Izola Bank Online : désigne les services de banque en ligne ou d'internet banking fournis par Izola via le Site.

Jour Ouvrable : désigne un jour où la Banque est ouverte pour ses opérations à Malte.

Messagerie Électronique Interne : désigne le système sécurisé de messagerie électronique mis à disposition sur Izola Bank Online et sur l'App Izola Bank par la Banque pour le Client.

Notification : désigne toute correspondance envoyée par la Banque au Client, ou vice versa, conformément aux dispositions de l'article 5 ; les termes « Notifier » et « Notifié » doivent être interprétés en conséquence.

Opérations : désigne toute transaction de quelque nature que ce soit conclue entre la Banque et le Client en lien avec les produits et/ou services de la Banque.

SEPA Instant : désigne un système de transfert en euros permettant l'envoi et la réception de fonds en quelques secondes entre pays participants au SEPA.

Site : désigne www.izolabank.com ou tout autre site web qui pourrait être communiqué au Client par la Banque de temps à autre.

Utilisateur du Compte : désigne l'utilisateur ou les utilisateurs du compte tels que désignés dans le Formulaire d'Ouverture de Compte.

Vérification du bénéficiaire : désigne une fonctionnalité de sécurité qui permet de vérifier si le nom du bénéficiaire correspond aux coordonnées du compte du bénéficiaire avant l'exécution d'un paiement.

3. Informations sur Izola pour entreprises

3.1 Admissibilité

Izola pour entreprises est exclusivement réservé aux personnes morales et entités juridiques. La Banque peut exiger un certificat de constitution délivré par le Registre des entreprises de Malte (Malta Business Registry) à titre de confirmation.

En soumettant un Formulaire d'Ouverture de Compte, le Client garantit à la Banque que toutes les Instructions soumises seront exclusivement liées à l'exercice de ses activités professionnelles, commerciales ou artisanales. Si l'une de ces dispositions contrevient à une disposition légale ou réglementaire protégeant une catégorie spécifique de personnes, la disposition concernée des présentes Conditions Générales Izola pour entreprises sera réputée non applicable.

Les produits et services de la Banque peuvent être régis par des conditions générales spécifiques distinctes.

Pour ouvrir un Compte auprès de la Banque, le Client doit : (a) remplir correctement le Formulaire d'Ouverture de Compte en fournissant des réponses précises et complètes à toutes les demandes de la Banque ; (b) joindre au formulaire tous les documents requis par la Banque ; (c) notifier à la Banque ces documents conformément aux instructions précisées dans le Formulaire d'Ouverture de Compte.(a) remplir correctement le Formulaire d'Ouverture de Compte en fournissant des réponses précises et complètes à toutes les demandes de la Banque ; (b) joindre au formulaire tous les documents requis par la Banque ; (c) notifier à la Banque ces documents conformément aux instructions précisées dans le Formulaire d'Ouverture de Compte.

Le Client est tenu d'informer immédiatement la Banque de tout changement significatif (tel qu'un changement d'adresse) aux informations fournies. La Banque considérera que les informations communiquées sont toujours correctes et à jour. De plus, le Client s'engage à Notifier la Banque, au début de la relation ou par la suite, de toute autre information que la Banque pourrait raisonnablement demander, par exemple pour répondre à ses obligations d'identification de clientèle.

Le contrat entre la Banque et le Client est conclu, et le Compte ouvert, à compter de l'acceptation du Formulaire d'Ouverture de Compte par la Banque. Cette acceptation sera réputée effective lorsque :(a) le numéro de compte aura été Notifié par la Banque au Client ; et (b) les documents d'identification du Client auront été vérifiés par la Banque.

La Banque n'est pas tenue d'ouvrir un Compte dans un délai déterminé et se réserve le droit de refuser toute demande d'ouverture de Compte, sans être tenue de justifier sa décision.

3.2 Paiements

La Banque n'accepte pas de paiements en espèces sur un Compte ouvert auprès de la Banque. Les paiements vers ou depuis le Compte ne peuvent être effectués qu'à partir d'un compte au nom du Client détenu auprès d'un établissement de crédit agréé pour exercer des activités bancaires à Malte. La Banque ne traite pas de paiements à des tiers via Izola Bank Online ou l'App Izola Bank.

Cependant, dans des cas spécifiques et sous réserve de l'approbation de la Banque, le Client peut soumettre le compte d'un bénéficiaire pour effectuer des paiements à des tiers. Ces paiements ne peuvent être effectués que vers des comptes ayant été préalablement approuvés et enregistrés en tant que Comptes Autorisés.

Par défaut, la Banque exécutera les instructions de virement par Virement SEPA (SCT). Le Client doit prévoir jusqu'à un (1) Jour Ouvrable pour que les fonds soient crédités sur le compte du bénéficiaire.

Les instructions de virement soumises via Izola Bank Online ou l'App Izola Bank après 15h00 CET un Jour Ouvrable, ou un jour non ouvrable, seront traitées le Jour Ouvrable suivant.

Si le Client choisit d'envoyer une instruction de paiement via SEPA Instant, les fonds seront crédités sur le compte bénéficiaire en quelques secondes.

Conformément à la PSD2, au Règlement sur les paiements instantanés et à la législation bancaire applicable de l'UE et de la Belgique, la Banque propose un contrôle de Vérification du bénéficiaire pour les paiements sortants.

Ce contrôle permet de vérifier si le nom du bénéficiaire correspond aux coordonnées du compte détenues par la banque du bénéficiaire.

En cas de non-correspondance ou de correspondance partielle, vous en serez informé. Vous devrez confirmer avant de poursuivre.

Le fait de poursuivre un paiement malgré une non-correspondance vous expose à un risque accru de fraude, d'erreur de destination ou d'échec de la transaction, pour lesquels la Banque décline toute responsabilité.

La Banque se fonde exclusivement sur les données fournies par la banque du bénéficiaire.

En cas de défaillance technique, de variations de nom ou de banques non prises en charge, la Vérification du bénéficiaire peut ne pas être possible, et tout transfert effectué demeure entièrement à vos propres risques.

La date de valeur du paiement est la date à laquelle les fonds d'une transaction sont considérés comme effectifs pour le calcul des intérêts, la disponibilité ou le règlement.

La Banque peut refuser une instruction de virement. Dans ce cas, elle informera le Client de ce refus.

3.3 Intérêts sur le Compte

Le taux d'intérêt appliqué au Compte est variable, ce qui signifie qu'il peut être modifié à tout moment à la discrétion de la Banque. Le taux d'intérêt applicable est communiqué par la Banque. Celle-ci informera le Client de toute modification du taux d'intérêt du Compte par courrier électronique et/ou par lettre postale.

Les intérêts sont calculés sur une base de trois cent soixante-cinq (365) jours, sur le solde quotidien disponible à la fin de la journée, et sont crédités annuellement au 31 décembre ou le jour de la clôture du Compte.

Les intérêts sont versés bruts (sans retenue d'impôt) ou nets (après retenue d'impôt), selon le choix effectué par le Client lors de l'ouverture du compte. Le Client doit résider fiscalement à Malte pour bénéficier du versement d'intérêts nets d'impôt.

Si la retenue d'impôt n'est pas appliquée sur les paiements d'intérêts, la Banque informera le Commissioner of Inland Revenue du montant des intérêts versés, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Chap. 123 des lois de Malte) ou à la Common Reporting Standard (CRS).

3.4 Compte à Terme

Le Client peut ouvrir un Compte à Terme via Izola Bank Online ou l'application Izola Bank. Le Client ne peut pas résilier ce dépôt à terme avant la date d'échéance convenue. Le montant principal ne sera disponible qu'à l'échéance du dépôt à terme.

Le Client a la possibilité de configurer le Compte à Terme pour qu'il soit automatiquement renouvelé à la Date d'Échéance. Si le Client choisit cette option et ne donne pas d'instructions spécifiques contraires, le Compte à Terme sera renouvelé pour une nouvelle période, au taux d'intérêt et selon les conditions en vigueur à la Date d'Échéance.

Le Client peut modifier ses instructions de renouvellement à tout moment pendant la durée du terme, jusqu'à six (6) jours avant la Date d'Échéance.

3.5 Intérêts sur le Compte à Terme

Les intérêts sont calculés sur une base de trois cent soixante-cinq (365) jours et sont payés conformément aux instructions de paiement des intérêts que le Client a sélectionnées lors de l'ouverture du compte.

Le taux d'intérêt sur le Compte à Terme est fixe pour la durée convenue. Toutefois, la Banque peut modifier les taux d'intérêt des Comptes à Terme à sa discrédition. Elle informera le Client de tout changement par courrier électronique ou en publifiant les nouveaux taux sur le Site.

Tout changement de taux n'affectera pas les Comptes à Terme existants, mais s'appliquera à tout nouveau Compte à Terme ouvert par le Client après la date du changement.

Les intérêts seront versés bruts (sans retenue d'impôt) ou nets (après retenue d'impôt), selon le choix du Client lors de l'ouverture du compte. Le Client doit résider fiscalement à Malte pour recevoir des intérêts nets d'impôt.

Si aucune retenue d'impôt n'est appliquée sur les paiements d'intérêts, la Banque informera le Commissioner of Inland Revenue du montant des intérêts versés au Client, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Chapitre 123 des lois de Malte) ou à la Common Reporting Standard (CRS).

3.6 Contract Notes

Le Client peut télécharger la Note de contrat du Compte à Terme via Izola Bank Online et l'application Izola Bank après que le compte a été ouvert ou renouvelé. Les instructions pour télécharger votre Note de contrat sont disponibles dans notre Centre d'Aide.

3.7 Résiliation anticipée du Compte à Terme

Le Client ne peut pas résilier un Compte à Terme avant la Date d'Échéance convenue. À sa seule discrédition, la Banque peut accepter une résiliation partielle ou complète du Compte à la demande du Client. Dans ce cas, des intérêts de pénalité peuvent être appliqués à la discrédition de la Banque. Si la Banque décide d'imposer des intérêts de pénalité, le mode de calcul de ces intérêts sera communiqué au Client.

Les tarifs et frais applicables à la résiliation anticipée des comptes à terme sont définis dans le Tarif Général des Frais.

4. Activation de l'application Izola Bank et d'Izola Bank Online

Les instructions pour activer et utiliser l'application Izola Bank et Izola Bank Online sont fournies pendant le processus d'intégration. Elles sont également accessibles via notre Centre d'Aide

5. Notifications / Communication entre la Banque et le Client

La Banque et ses Clients échangent toute Notification par divers moyens de communication. Néanmoins, il est convenu et accepté par la Banque et le Client que la Notification se fera généralement par Messagerie Électronique Interne.

La Banque peut communiquer avec les Clients par l'un des moyens suivants :

- (a) Par Messagerie Électronique Interne envoyée à la boîte de réception du Client ;
- (b) Par avis affiché sur Izola Bank Online ;
- (c) Par e-mail envoyé à l'adresse e-mail du Client indiquée dans le Formulaire d'ouverture de Compte ;
- (d) Par courrier postal envoyé à l'Adresse.

Le Client peut communiquer avec la Banque par l'un des moyens suivants :

- (a) Par Messagerie Électronique Interne via Izola Bank Online ;
- (b) Par e-mail envoyé depuis l'adresse e-mail du Client (telle qu'indiquée dans le Formulaire d'ouverture de Compte) à l'adresse e-mail de la Banque figurant sur le Site ;
- (c) Par courrier postal envoyé à la Banque.

La Banque peut, sans engager sa responsabilité envers le Client, à tout moment, moyennant une notification sur le Site, notamment pour des raisons de sécurité ou de confidentialité, restreindre ou suspendre les droits du Client d'utiliser l'un des moyens de communication mentionnés ci-dessus, à l'exception du courrier postal. Cette décision peut être appliquée de manière générale à un nombre de Clients ou à tous les Clients, ou de manière individuelle ; dans ce cas, la notification sera envoyée à l'adresse e-mail du Client indiquée dans le Formulaire d'ouverture de Compte.

6. Tarifs, frais et taxes

La Banque est autorisée à débiter le Compte de tous les tarifs, frais et dépenses dus à la Banque pour les Opérations, y compris, mais sans s'y limiter, toutes taxes, droits applicables et tout intérêt débiteur dû (le cas échéant).

Les tarifs et frais applicables aux produits et services de la Banque peuvent être modifiés, augmentés, limités ou étendus à tout moment par la Banque, moyennant un avis sur le Site, et/ou une notification sur Izola Bank Online et l'application Izola Bank, et/ou à l'adresse e-mail du Client indiquée dans le Formulaire d'ouverture de Compte, avec un préavis de deux (2) mois.

Certains produits et services fournis par la Banque peuvent être soumis à un droit légalement exigible conformément à la législation maltaise. Les détails de tout droit applicable seront publiés sur le Site. Toute modification de ces droits sera également communiquée via le Site et notifiée au Client.

Les tarifs et frais applicables aux produits et services d'Izola (y compris les Services bancaires numériques) sont énoncés dans le Tarif Général des Frais.

7. Responsabilité

Dans les limites maximales permises par la loi, et sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle de la part de la Banque, et sous réserve des dispositions des articles 9 et 19 ci-dessous, la Banque ne pourra être tenue responsable envers le Client pour toute perte ou tout dommage subi par le Client résultant de l'utilisation des produits ou services de la Banque.

En particulier, mais sans limiter la portée générale de ce qui précède, la Banque ne sera pas responsable en cas de retard dans l'exécution ou de défaut d'exécution de ses obligations si ce retard ou défaut résulte de circonstances échappant à son contrôle raisonnable.

La Banque ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage, direct ou indirect, résultant d'un cas de force majeure ou de mesures prises par des autorités juridiques ou réglementaires, locales ou étrangères.

La Banque ne sera pas non plus responsable pour toute perte de profit, de clientèle, d'activités commerciales ou d'économies anticipées, ni pour tout dommage indirect ou consécutif.

Enfin, la Banque ne pourra être tenue responsable pour tout dommage, direct ou indirect, lié au fonctionnement de l'équipement du Client, ou à des défaillances et erreurs imputables au fournisseur tiers du réseau et des services de communication électronique, ou à toute interruption ou panne de services ne relevant pas du contrôle direct de la Banque.

8. Interruption de service

La Banque peut être amenée à suspendre l'accès à l'application Izola Bank et à Izola Bank Online afin d'effectuer des travaux de maintenance de routine ou d'urgence. La Banque s'engage à faire de son mieux pour fournir au Client un préavis raisonnable de toute interruption de service par le biais d'une notification sur l'application Izola Bank, sur Izola Bank Online, sur le Site ou en envoyant un email au Client.

9. Indemnisation

Le Client s'engage à indemniser la Banque et à la tenir indemne de toute perte ou dommage subi par un tiers résultant d'un manquement du Client à l'une quelconque des présentes Conditions Générales, ou de l'usage qu'il ferait d'Izola Bank Online, de l'application Izola Bank, ou de l'une quelconque de leurs fonctionnalités, en violation des présentes Conditions Générales.

10. Confidentialité et Protection des Données

La Banque ne divulguera à aucun tiers aucune information confidentielle relative au Client, aux avoirs du Client, ou aux revenus et bénéfices générés par les avoirs détenus sur le(s) Compte(s) du Client, sauf si vous avez expressément autorisé cette divulgation ou si celle-ci est requise par la loi.

La Banque posera toujours des questions pour vérifier l'identité du Client par téléphone. Toutefois, la Banque ne saurait être tenue responsable de la divulgation d'informations confidentielles sur le Client ou ses Comptes si une personne est en mesure de fournir à la Banque les informations du Client.

Dans le cadre de la fourniture de services conformément aux présentes Conditions Générales, la Banque peut collecter et traiter des données à caractère personnel conformément à la Loi sur la protection des données (Chapitre 586 des Lois de

Malte) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679. Ces droits en matière de protection des données ne s'appliquent qu'aux personnes physiques. Si le Client est une entité morale, ces dispositions ne s'appliquent que dans la mesure où des données personnelles de personnes identifiables (telles que des administrateurs, signataires ou employés) sont traitées.

Les données personnelles peuvent être fournies via le Formulaire d'ouverture de Compte ou par d'autres moyens et seront traitées aux fins suivantes :

1. Gestion du/des Compte(s) du Client et fourniture des services associés ;
2. Communication des soldes et envoi de correspondance ;
3. Évaluations internes, y compris la notation de crédit et comportementale ;
4. Prévention et détection de fraudes et autres activités criminelles ;
5. Respect des obligations légales, y compris les déclarations aux autorités ;
6. Marketing direct (avec le consentement du Client).

Les bases juridiques du traitement comprennent l'exécution d'un contrat, le respect d'obligations légales, le consentement du Client (le cas échéant) et les intérêts légitimes de la Banque.

Les données du Client peuvent être partagées avec :

- les employés, agents et partenaires de la Banque ;
- les organismes publics, régulateurs et autorités judiciaires ;
- les organisations internationales telles que SWIFT, si la loi l'exige.

Le Client dispose des droits suivants :

- Accéder à ses données personnelles ;
- Demander la rectification ou la suppression ;
- Limiter ou s'opposer au traitement ;
- Retirer son consentement à tout moment (le cas échéant) ;
- Demander la portabilité des données ;
- Introduire une réclamation auprès du Commissioner for Information and Data Protection (IDPC) à Malte.

Les données du Client seront conservées uniquement le temps nécessaire pour atteindre les objectifs précités ou tel que requis par la loi. Le Client est responsable de signaler tout changement à ses données personnelles à la Banque. La Banque peut demander périodiquement une confirmation des données du Client.

Le Client peut mettre à jour ses données, ses préférences marketing ou se désinscrire du marketing direct à tout moment via Izola Bank Online ou l'application Izola Bank.

11. Réclamations

Les réclamations peuvent nous être adressées par lettre postale ou par email via notre Centre d'Aide. Nous ferons notre possible pour résoudre rapidement votre réclamation et nous nous engageons à fournir une réponse dans un délai maximal de deux jours ouvrables. Lors de l'introduction d'une réclamation, le Client doit fournir à la Banque le plus de détails possible.

Si le Client n'est pas satisfait de notre réponse, ou si aucun accord n'a été trouvé, il peut soumettre le différend à :

Office of the Arbiter for Financial Services,
N/S in Regional Road,
Msida MSD 1920,
Malta

Ou en visitant le site web de [Arbiter for Financial Services](#).

12. Avis de Sécurité

Le Client reconnaît que toute personne – qu'il s'agisse d'un utilisateur autorisé désigné par la Banque selon les instructions du Client ou d'un tiers autorisé ou non autorisé – fournissant l'identifiant utilisateur (User ID) et le code PIN du Client pour accéder à Izola Bank Online, sera réputée être autorisée à utiliser le service comme si elle était le Client. Cela s'applique même si la Banque n'a pas été informée séparément d'une telle utilisation.

En outre, le Client comprend et accepte que, dans le cas des Clients professionnels, le Client est seul responsable, et dans le cas de Clients conjoints, tous les Clients sont solidairement responsables, de toutes les transactions effectuées par toute personne utilisant l'identifiant utilisateur et le code PIN.

13. Lutte contre le blanchiment d'argent

Le Client certifie que les avoirs placés ou à placer sur chacun de ses Comptes sont ou seront le résultat d'une activité légitime, et que les Comptes ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d'argent.

La Banque décline toute responsabilité quant à la transmission d'informations, quelle qu'en soit la nature, à la FIAU (Financial Intelligence Analysis Unit – Unité d'analyse du renseignement financier) de Malte, que ce soit de sa propre initiative ou à la demande de celle-ci.

La Banque peut bloquer le Compte ou refuser des transactions impliquant une partie soumise à des sanctions locales ou internationales, notamment celles imposées par les Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis ou le Royaume-Uni.

14. Relation avec la Banque

Pour activer Izola Bank Online et l'application Izola Bank, le Client doit désigner un Utilisateur du Compte. L'Utilisateur du Compte pourra agir de manière indépendante pour donner des Instructions à la Banque, et la Banque exécutera ces Instructions.

L'Utilisateur du Compte est seul responsable de la gestion, via Izola Bank Online ou l'application Izola Bank, de tous les utilisateurs ayant accès au Compte et/ou aux services.

Si le Client souhaite que d'autres utilisateurs aient accès au(x) Compte(s), il doit les indiquer dans le Formulaire d'ouverture de compte ou en informer la Banque.

Toute Instruction donnée à la Banque par un Utilisateur du Compte sera exécutée comme si elle émanait du Client lui-même, et engagera ce dernier en conséquence.

Tout changement concernant une personne désignée comme Utilisateur du Compte dans le Formulaire d'ouverture de compte ne prendra effet qu'à compter de la date à laquelle la Banque aura reçu une Notification valable de ce changement de la part du Client.

15. Instructions

Les Instructions fournies par le Client à la Banque, à condition qu'elles soient conformes aux présentes Conditions Générales, sont contraignantes de manière inconditionnelle pour le Client.

Les Instructions non conformes aux présentes Conditions Générales peuvent être refusées par la Banque.

La Banque se réserve le droit de refuser l'exécution d'Instructions incomplètes ou peu claires, reçues de la part du Client. Si la Banque décide tout de même d'exécuter ces Instructions, elle ne pourra être tenue responsable vis-à-vis du Client pour d'éventuelles erreurs ou retards.

16. Refus d'une Opération par la Banque

La Banque peut refuser (en tout ou en partie) d'exécuter ou différer l'exécution de toute Opération pour laquelle les fonds sont insuffisants. La Banque n'est pas tenue de notifier le Client qu'une Opération n'a pas été exécutée en raison de l'insuffisance de provision.

Un Compte est considéré comme suffisamment approvisionné s'il dispose d'un solde créditeur suffisant au moment de l'exécution de l'Opération.

Sauf dans les cas prévus dans cet article, la Banque ne pourra être tenue responsable envers le Client pour le refus d'exécuter une Opération.

Toutefois, la Banque pourra être tenue responsable :

- de la non-exécution ou de l'exécution défectueuse d'une Opération initiée par le Client ;
- d'une Opération non autorisée par le Client ;

À condition que la responsabilité de la Banque soit strictement limitée au montant de l'Opération non exécutée ou exécutée de manière défectueuse, aux intérêts éventuels, ainsi qu'au montant nécessaire pour remplacer le Client dans la situation dans laquelle il se trouvait avant l'exécution de l'Opération non autorisée.

La Banque peut refuser, en tout ou en partie, ou retarder l'exécution d'une Opération si les fonds disponibles sur le Compte concerné sont insuffisants au moment de l'exécution.

17. Relevés de Compte

Le Client peut télécharger un relevé annuel de son ou ses Compte(s) via Izola Bank Online et l'application Izola Bank après chaque fin d'année. Ce relevé répertorie toutes les transactions effectuées sur le Compte au cours des douze (12) derniers mois.

Le Client est tenu de vérifier soigneusement ce relevé et d'informer immédiatement la Banque de toute erreur ou inexactitude.

La Banque enquêtera rapidement et corrigera toute erreur identifiée. Si le Client n'émet aucune objection dans un délai de soixante (60) jours après la fin de l'année, la Banque considérera que le Client accepte le contenu du relevé de compte.

18. Dispositions finales – Résiliation

La Banque considérera que la relation contractuelle se poursuivra jusqu'à ce que le Client l'informe de son intention d'y mettre fin.

La Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin à la fourniture de tout Compte à tout moment, en adressant au Client un avis écrit précisant la date à laquelle ladite résiliation prendra effet. La Banque s'engage à fournir au Client un préavis raisonnable de son intention de mettre fin à la fourniture du ou des Comptes, lequel ne sera en aucun cas inférieur à soixante (60) jours.

Sauf obligation légale ou réglementaire, la Banque ne clôturera pas un Compte à terme existant avant son échéance.

19. Modifications des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment par la Banque pour des motifs objectivement justifiés, tels que des changements de législation ou de réglementation, des améliorations des services fournis ou des besoins opérationnels.

Le Client sera informé de toute modification par e-mail ou via une notification sur l'application mobile ou la plateforme d'Internet Banking.

Sauf disposition légale contraire, les modifications entreront en vigueur soixante (60) jours après la date de la notification.

Si le Client n'accepte pas les nouvelles Conditions Générales, il a le droit de clôturer son Compte sans pénalité avant que les modifications ne prennent effet, à condition que celles-ci affectent de manière significative ses droits.

Chaque disposition des présentes Conditions Générales est divisible des autres. Si l'une d'entre elles devient illégale, invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité, légalité ou applicabilité des autres dispositions.

20. Droit de Rétraction

Le Client peut se rétracter du contrat dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date d'ouverture du Compte, en informant la Banque par écrit de son intention de clôturer le Compte et d'annuler le contrat.

Si le Client n'exerce pas son droit de rétraction, la Banque considérera que le Client accepte d'être lié par les termes et conditions du contrat.

21. Droit Applicable

Les présentes Conditions Générales ainsi que, sauf accord contraire, tous les droits et obligations de la Banque et du Client sont soumis au droit maltais.

Les tribunaux de Malte auront juridiction exclusive pour toute réclamation ou tout litige en cas de contentieux.



Head Office

Izola Bank p.l.c., 4, Castille Place, Valletta VLT1062 – Malta

Izola Bank p.l.c. est autorisée à exercer l'activité bancaire conformément à la loi sur les banques (Cap 371 des lois de Malte) et est réglementée par la MFSA (Malta Financial Services Authority).

Izola Bank p.l.c. participe au système de compensation des dépôts à Malte.